

**Zeitschrift:** Wissen und Leben  
**Herausgeber:** Neue Helvetische Gesellschaft  
**Band:** 26 (1923-1924)  
**Heft:** 1

**Artikel:** L'Italie et la société des nations  
**Autor:** Bovet, E.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-748326>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'ITALIE ET LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

### II

Un premier article a montré que, dans la solution du conflit italo-grec, la Société des Nations a remporté un succès, modeste et peu apparent, mais réel pour quiconque a pu suivre de près les faits et surtout l'évolution psychologique. Il nous reste à expliquer, si possible, la conduite de l'Italie qui a si dououreusement surpris ses meilleurs amis, et à tirer enfin la morale de cette histoire.

\* \* \*

Gardons-nous d'aborder ici le problème du fascisme dans son ensemble;<sup>1)</sup> détachons-en un seul élément, indiscutable: le *nationalisme* à l'état aigu. — A vrai dire, le nationalisme semble se manifester aujourd'hui un peu partout, et en dehors de tout fascisme; à y regarder de plus près, on verra pourtant qu'en tout pays il fait partie d'une psychologie apparentée au fascisme; et cela se vérifie en Suisse, aisément ... Quoi qu'il en soit, le nationalisme est un produit de la guerre: par le bourrage de crânes, par la violence déchaînée, par la victoire chez les uns (qui mène de la fierté à l'orgueil), par la défaite chez les autres (qui est une humiliation, un sentiment d'injustice), et par la contagion de l'exemple enfin chez ceux qui ne sont ni vainqueurs ni vaincus. Tandis que dans la vie normale le travail pacifique conduit tout naturellement à la solidarité humaine, la guerre réveille au contraire les vieux instincts de haine et de force brutale.

A cette raison générale s'ajoute pour l'Italie une raison particulière. Les Italiens prétendent s'être heurtés ces jours derniers, dans la Société des Nations, à une hostilité générale; c'est une erreur; on les a certainement beaucoup ménagés; mais il est vrai d'autre part que la jeune Italie a souffert, depuis 1870, d'une longue injustice: détestée par les uns (à cause du pape « captif » dans Rome), jalousee par d'autres, traitée avec

<sup>1)</sup> Dans mon premier article j'ai parlé d'une «renaissance morale» de l'Italie; ça m'a valu deux ou trois lettres de protestation. Je maintiens l'expression et en donnerai les raisons. Il faut se garder de juger le fascisme d'après les journaux; il faut l'étudier sur place, dans la réalité vivante, et comparer ce qu'il est avec ce qui fut avant lui.

condescendance même par ses alliés allemands, handicapée par une série d'erreurs juvéniles, elle se sentait malgré tout riche et forte d'un grand avenir ! Ajoutez à cela l'effort immense, héroïque, d'une guerre dont plusieurs se plaisent à ne rappeler sans cesse qu'une heure malheureuse, celle de Caporetto; ajoutez enfin, après une crise terrible, l'apparition d'un homme qui semble providentiel et qui concentre en son poing l'espoir et l'énergie d'un peuple entier..., et vous comprendrez certaines explosions de violence chez un peuple dont la majorité est encore foncièrement pacifique.

Je cherche à expliquer; sans approuver, certes; car « l'explication, si nécessaire qu'elle soit, demeure insuffisante; elle représente, dans l'histoire, la part du déterminisme et néglige celle de la liberté.»<sup>1)</sup>

\* \* \*

Il serait superflu d'insister sur la traîtrise sauvage du meurtre de Janina; des sanctions sévères s'imposaient, après enquête; mais pourquoi décréter, avant toute enquête, des sanctions qui ne rappelaient que trop l'ultimatum autrichien de juillet 1914? C'est qu'il y avait là, entre l'Italie et la Grèce, un vieux compte à régler, exactement comme entre l'Autriche et la Serbie; on a saisi l'occasion; première erreur, stratégique.

La Grèce en ayant appelé à la Société des Nations, Mussolini dénie à celle-ci la compétence et préfère secouer l'auguste torpeur de la Conférence des Ambassadeurs; c'est que là, entre Grandes Puissances, les choses se passeront en famille et qu'avec trois lignes d'impertinentes banalités un communiqué cachera au public toutes les indulgences réciproques; deuxième erreur, chronologique.

Parlant de la Société des Nations, les journaux italiens ont semblé y redouter surtout l'Angleterre; mais celle-ci ne fut-elle pas toujours et en toutes choses la meilleure amie de l'Italie? et ne siège-t-elle pas aussi aux Ambassadeurs? Oui, sans doute; et pourtant c'est bien dans la Société des Nations que l'Angleterre joue un rôle de premier ordre; pourquoi? c'est qu'elle

<sup>1)</sup> J'écrivais ces mots, le 1<sup>er</sup> juillet, à propos de la France; ils s'appliquent aussi à l'Italie; et encore à certaines erreurs helvétiques, dont il sera question dans un prochain article.

y envoie des hommes de grande autorité, pénétrés de l'*esprit nouveau*, et qu'elle y a gagné la confiance des petites nations; or tous ceux qui usent de la violence redoutent forcément l'opinion unanime des petites nations ...; c'est un point sur lequel nous aurons à revenir. En tout cas, de mépriser à ce point l'opinion publique, ce fut la troisième erreur, psychologique.

\* \* \*

### Quelles raisons a-t-on invoquées contre la compétence de la Société des Nations?

D'après un communiqué de l'agence Stefani, Mussolini aurait déclaré au conseil des ministres que ces raisons étaient au nombre de trois. Or, dans la déclaration lue par Salandra devant le Conseil, le 5 septembre, je n'en trouve qu'une seule: supposant qu'il s'agit d'une divergence dans l'interprétation d'un traité, Salandra dit: «dans le cas seulement où toutes les parties intéressées demandent l'intervention de la S. d. N., celle-ci a le droit d'intervenir dans les questions qui se rapportent à l'exécution des traités de paix.» — Si un traité de paix était en cause ici (dans son interprétation ou dans son exécution),<sup>1)</sup> c'était à *toutes* les Puissances signataires et non à l'Italie seule d'examiner la question de compétence; mais tel n'est pas le cas, et la Grèce a invoqué la S. d. N. non pas contre un traité, mais contre un ultimatum qu'elle ne pouvait accepter. Autre erreur de Salandra: il tend à dire que la Grèce aurait recouru à la S. d. N. à propos de Corfou, pour détourner la discussion; or l'appel de la Grèce a précédé d'un jour l'occupation de Corfou.

Dans la séance du lendemain (6 septembre) Salandra ne reprend pas son argument, dont il a dû sentir la faiblesse; il en sort un autre, tout différent: celui du crime politique. D'après mes notes, voici l'épisode, d'une importance particulière:

<sup>1)</sup> Quand donc verrons-nous la fin de ces subtilités juridiques et diplomatiques? Dans l'Europe actuelle, qui est tout entière un résultat des traités de paix, où mettrons-nous la limite entre ce qui est une conséquence ou une exécution des traités et ce qui est un fait nouveau? La conscience publique ne comprend rien à ces distinctions qui prétendent enfermer la complexité vivante des réalités dans les catégories factices de la diplomatie.

Hymans venait de dire, en termes émus, son admiration pour l'Italie, tout en affirmant la compétence du Conseil. Salandra remercie mais ajoute que l'admiration des étrangers s'en va le plus souvent à une Italie du passé (observation très juste), tandis que lui, il représente une Italie nouvelle... A ce moment, mon cœur était tout avec vous, Monsieur Salandra;<sup>1)</sup> pourquoi donc avez-vous ajouté, hélas, ces quelques mots : Italie nouvelle..., « qui tient surtout au prestige » ? Quelle rechute dans le passé, alors que « l'Italie nouvelle » ne saurait être qu'une réalisation de ce que rêva le génie de Giuseppe Mazzini ! — Salandra continua : il s'agit d'un crime *politique*, commis contre l'Italie *politique*; la Belgique et la Suède ne connaissent pas ces crimes, « elles sont donc hors de cause et n'ont rien à voir dans l'affaire ».

Inutile de s'arrêter à discuter longuement des arguments de ce genre; en vertu de quel article les crimes politiques ne seraient-ils pas de la compétence de la Société des Nations ? De la bouche de certains journalistes, j'ai entendu d'autres raisons ; p. ex. : « La S. d. N. est encore trop jeune pour se charger d'une si grosse affaire » (dans ce cas il ne fallait y adhérer que vers l'an 2000); ou bien : « notre honneur est engagé » (ce fut l'argument de l'Allemagne contre l'arbitrage de La Haye); ou encore : « qu'eût fait l'Angleterre à notre place ? » (pure hypothèse, qui ne saurait être une justification) etc., etc.

Quant à « la responsabilité des Etats pour les crimes commis sur leur territoire », c'est une énormité que les Ambassadeurs ont tranquillement attribuée au « droit international »; question à reprendre en détail; elle nous touche d'assez près, vu le cas Worowsky. De même pour la question des « gages pacifiques », où je ne ferai aujourd'hui que deux remarques : 1. si l'occupation de Corfou fut toujours considérée comme temporaire, pourquoi faire allusion à l'antique domination vénitienne? — 2. le texte de Schücking et Wehberg (*Die Satzung des Völkerbundes*, p. 293) invoqué par Salandra parle en réalité contre lui; en sa faveur je pourrais lui indiquer une autre page du même volume, qui est évidemment une hérésie ...

<sup>1)</sup> Dans la préface d'un livre consacré à un poète italien, je disais déjà en 1897 : « Ce pays, sillonné par tant de touristes, chanté par tant de littérateurs, ce pays est peu connu; on en admire les ruines, les musées, le ciel et la mer; on en ignore ce qu'il a de plus précieux, de plus vivant, de plus touchant : le peuple. — J'ai appris à connaître et à aimer ce peuple; j'ai foi en lui ... »

Laissons là tous ces arguments de façade; la vraie raison a été formulée par un délégué italien, au cours d'une conversation; il disait: « Nous sommes un peuple jeune, en pleine croissance, et nous allons rencontrer partout, comme un obstacle, le Pacte de la S. d. N. » — A la bonne heure; voilà un langage sincère, moralement bien supérieur à toutes les arguties juridiques; bien plus: c'est un argument dont il faut comprendre toute la valeur, sans y céder; il montre nettement la plus grosse difficulté pratique (politique et psychologique) à laquelle se heurte l'idéal de la Société des Nations: c'est-à-dire *le dogme de la souveraineté* absolue des Etats et la forme de *possession matérielle* que nous donnons encore à l'expansion aussi bien individuelle que nationale.

Nous autres, citoyens d'Etats minuscules, nous ne songeons jamais assez à ce que signifie pour une Grande Puissance le fait d'avoir à rendre compte de ses actes devant les représentants de cinquante nations; c'est une chose énorme, qui apparaît pour la première fois dans l'histoire du monde .... Et quand je vois des journaux suisses invoquer la fameuse « souveraineté » des cantons pour protéger de mesquins intérêts, je me demande de quel droit ils exigent des Grandes Puissances des sacrifices beaucoup plus considérables! La solidarité humaine est dans les faits économiques, depuis longtemps et de plus en plus; elle n'est pas encore dans les consciences .... Elle y entrera peu à peu; mais il faut pour cela *un effort de chacun sur soi-même*; c'est le problème moral et individuel dont on ne parle pas assez, parce que nous ne sommes pas encore libérés de cette conception qui fait du monde une grande machine sans âme.

Revenons-en maintenant à l'Italie, après avoir élevé le problème au-dessus des chicanes et des paragraphes, dans une région où *toutes* les nations ont à se dépouiller de certaines notions d'une époque révolue. Il ne s'agit plus d'un impérialisme spécifiquement italien, mais d'un conflit qui pourrait éclater encore, tout aussi bien, entre deux autres Etats, d'un conflit entre le fait moderne de la solidarité internationale et la tradition séculaire de la violence individuelle. « *Salus suprema regis* » disaient les canons allemands alignés dans la cour des Invalides ....

Dire que ce conflit a éclaté si peu d'années après la guerre de libération ! Dire qu'on a retrouvé dans les journaux italiens (et dans bien d'autres, jusqu'en Suisse) tous les sophismes, tous les pharisaïsmes et tous les cynismes aussi dont on se plaît à faire une «spécialité boche» ! Et dire enfin que ce conflit, qui aurait pu naître ailleurs, nous est venu précisément de l'Italie, de la terre classique du droit, parce qu'elle fut aussi, pendant des siècles, la terre de douleur, opprimée et dépecée par la force !

Toutes ces tristesses sont compensées, et au delà, par le fait de la réprobation universelle. Quoi que Mussolini ait pu dire de la compétence, le problème s'est posé devant le forum de cinquante nations, dont je suis loin de croire que, isolément, elles vaillent mieux que l'Italie, mais qui, toutes ensemble, ont compris que l'intérêt général était menacé par la violence. L'Italie s'est donc trouvée seule (sauf l'appui intermittent et bien embarrassé de la délégation française), seule, non point du tout parce que c'était l'Italie, mais parce qu'elle représentait une notion périmée des droits de la force. Qu'on y prenne bien garde : en blâmant l'ultimatum du 29 août, en condamnant l'occupation de Corfou, en proclamant la compétence de la Société des Nations, les nations se sont imposé une discipline qui vaudra pour chacune d'elles ...

Il y a quelques mois, un délégué italien, le comte Bonin-Longare, évoquait le jour où l'on pourrait inscrire au fronton du Tribunal de l'humanité ces mots : « Aucune nation ne se fera justice elle-même. »<sup>1)</sup> Eh bien, ce vœu commence à se réaliser. *Voilà le fait nouveau dans l'histoire de l'humanité.*

En 1919 nous avions bien prévu que la Société des Nations se heurterait à de grosses difficultés ; mais ces difficultés, nous ne pouvions alors que les *prévoir* ; aujourd'hui nous les *vivons* ; elles dépassent nos prévisions, mais non pas notre patience, ni notre foi. « A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire » a dit Corneille.

LAUSANNE

E. BOVET

---

<sup>1)</sup> Ces mots ont été rappelés par Jouhaux, le 20 septembre, au cours d'une séance de la Commission de désarmement.

